



AGENCE  
INTERCALAIRE

# Appel à candidatures

## Tiers Lieu La Bouillonnante quartier Soupetard

mars 2023



# Présentation du Tiers lieu Soupetard



AGENCE  
INTERCALAIRE

## Le projet auquel nous vous proposons de participer

Nous sommes ravis de pouvoir vous inviter à visiter ce site exceptionnel par sa taille, près de 8 000 m<sup>2</sup> de bureaux, ateliers et lieux de convivialité, mais aussi par la diversité et la qualité des espaces qu'il propose.

Plus d'une soixantaine de structures associatives, de l'économie sociale et solidaire et du quartier sont présentes sur place.

Les espaces, les idées et les activités se partagent : vivre ensemble, solidarité, handicap, culture, éducation, dynamique de quartier et loisirs se mélangent au sein du Tiers-lieu.



Agence Intercalaire

# Présentation du Tiers lieu Soupetard



## Le projet auquel nous vous proposons de participer

### Principales dynamiques du lieu

- Alimentation solidaire et responsable
- Handicap : accès au sport, à la culture, à la formation, à l'emploi, à un réseau de soutien, au numérique
- Transition écologique, lutte contre le gaspillage et les déchets, réemploi et économie circulaire
- Participation des personnes directement concernées (précarité, handicap, jeunesse...)

Nous proposons des espaces à l'année mais également des mises à disposition de quelques heures ou à la journée, ou bien encore d'organiser ensemble des événements sur le site. N'hésitez donc pas à nous contacter aussi pour cela !

# Situation et accès au site



AGENCE  
INTERCALAIRE

## Accès en transport en commun

- 1 minute à pied depuis l'arrêt Salonique (ligne 37)
- 8 minutes à pied depuis l'arrêt Soupetard (ligne 19)
- 10 minutes à pied depuis le métro Jolimont (ligne A)

11 minutes depuis le métro Jean-Jaurès (ligne A puis 37)

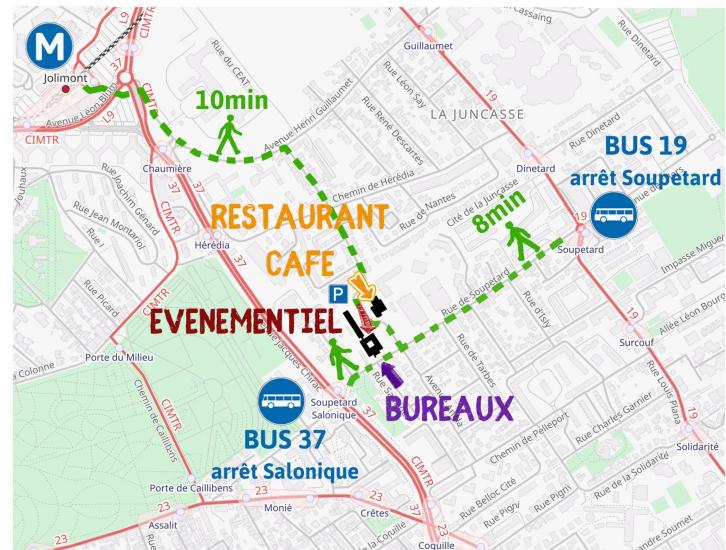
Abris à vélos

Plus d'une centaine de places de parking

## PLAN D'ACCÈS

### TIERS-LIEU DE SOUPETARD

AGENCE INTERCALAIRE



# L'urbanisme transitoire, c'est quoi ?



AGENCE  
INTERCALAIRE

## Utiliser des locaux jusque là inutilisés

L'urbanisme transitoire englobe tous les projets qui investissent des lieux vacants :

- De manière provisoire
- De manière encadrée
- A moindre coût

## Impulser des dynamiques de co-construction des territoires

Les projets d'urbanisme transitoire favorisent

la **transition d'un lieu, de son image, des usages**

et jouent un rôle de préfiguration de la future vie du quartier.



# Présentation de l'Agence intercalaire



L'Agence Intercalaire est un projet né en 2017, devenue coopérative en 2019.

A travers le développement de **projets d'urbanisme transitoire**, notre vocation est de créer **des lieux hybrides ouverts à toutes et à tous, mixant les usages et les publics**. Ces lieux peuvent accueillir des locaux d'activités, de l'habitat et des espaces ouverts au public.

**Nous accompagnons des dynamiques territoriales, solidaires, culturelles, artistiques, écologiques et entrepreneuriales.**

L'Agence Intercalaire développe **une approche participative** de la programmation urbaine, à **travers l'expérimentation et la préfiguration d'usages**.



# Notre démarche



AGENCE  
INTERCALAIRE

La difficulté d'accès à des locaux constitue souvent un frein majeur pour le développement d'activités. L'Agence Intercalaire propose d'apporter une réponse à ce besoin en proposant des locaux à des tarifs accessibles grâce à l'utilisation de bâtiments temporairement vacants et à la mutualisation d'espaces communs.

Nous accueillons dans ces lieux d'expérimentation une grande diversité de porteur.euses de projets, des petites associations ou entreprises en lancement, d'acteurs du quartier, d'acteur.rices artistiques et culturels pour créer un véritable écosystème utile aux structures résidentes, et au service des habitant•e•s du quartier et plus généralement de la métropole.

Les moments de rencontre et une animation du site permettent de favoriser les échanges au sein du lieu et avec le quartier.



Agence Intercalaire

# Les critères d'accès



AGENCE  
INTERCALAIRE

Rejoignez-nous particulièrement si :

- Votre activité fait partie de l'Économie Sociale et Solidaire et/ou vous êtes une structure du quartier
- Vous avez l'intention de contribuer à la dynamique du lieu
- Vous intégrez la dimension temporaire du projet
- Vous avez des difficultés pour trouver un local adapté
- Vous avez la capacité à contribuer financièrement aux charges du lieu



# Espaces et conditions tarifaires



AGENCE  
INTERCALAIRE

Près de 8 000 m<sup>2</sup> de locaux utilisables : bureaux, ateliers, espace de coworking, stockage, salle de réunion mutualisé

Grande variété d'espaces avec des pièces de 10 m<sup>2</sup> à 200m<sup>2</sup>

Tarifs HT :

- Bureaux : entre 10 € et 14 € /m<sup>2</sup>/mois
- Ateliers : 6 €/m<sup>2</sup>/mois
- Espace de stockage : 2 à 3 €/m<sup>2</sup>/mois
- Espace de coworking : 100 € HT/mois pour un poste de travail dans un espace partagé, 125 € HT/mois pour un poste fixe, dégressif à partir du 3ème poste

Les prix comprennent les fluides (abonnement et consommations eau, électricité et gaz), l'accès internet Haut débit, l'accès aux espaces communs (coins cafés, salles repas), le nettoyage des parties communes, l'accès à une imprimante multifonction (impression à coûts réduits), l'accès au parking, l'animation du site.



Agence Intercalaire

# Le calendrier



AGENCE  
INTERCALAIRE

Les prochains visites auront lieu :

- **lundi 13 juin à 17h15**
- **mardi 14 juin à 16h**
- **jeudi 16 juin à 10h**
- **mercredi 22 juin à 18h**

<https://tinyurl.com/visites-soupetard>

Les candidatures se feront dès les visites effectuées

<https://tinyurl.com/candidature-soupetard>

Les réponses définitives sont données au fur et à mesure des candidatures et l'emménagement est possible dès le mois de juin !



# En savoir plus...



AGENCE  
INTERCALAIRE

## Avant l'occupation

### Quelles sont les pièces à fournir avant mon entrée dans les locaux ?

Avant d'entrer dans vos locaux, nous signerons une convention d'occupation. Pour cela, nous aurons besoin de votre attestation d'assurance (risques locatifs et risques liés à votre activité professionnelle) permettant de garantir des responsabilités liées au local et votre responsabilité civile d'exploitation.

### Qui peut signer un contrat pour l'occupation d'un local ?

Une personne physique avec une activité professionnelle validée par un numéro d'enregistrement ainsi qu'une personne morale peuvent signer un contrat avec l'Agence Intercalaire.

### Dans quelle mesure puis-je transformer mon espace de travail ?

Vous pouvez transformer votre espace de travail à vos frais après validation des travaux en question et dans le respect des conditions fixées dans les conventions d'occupation.



# En savoir plus...



AGENCE  
INTERCALAIRE

## Pendant l'occupation

### **Quel est le fonctionnement du lieu ?**

L'Agence Intercalaire assure la gestion des espaces et la coordination générale.

### **Existe-t-il des espaces partagés ?**

Oui, vous aurez accès à une cuisine commune ainsi qu'à des salles de réunions (heures incluses proportionnelles aux espaces loués puis paiement à l'heure, à la demi-journée ou à la journée, réduction de 30% pour les occupants).

### **Qu'est-il prévu pour l'entretien des parties communes ?**

Le nettoyage des parties communes est pris en charge. Le nettoyage de vos locaux reste à votre charge.

### **Comment mon local est-il sécurisé ?**

La sécurisation de votre local se fait par clé, dont vous devrez nous fournir un double. Selon le local, l'installation d'une serrure peut être à votre charge. En aucun cas nous accèderons à votre local sans que vous en soyez prévenu·e et dans tous les cas uniquement pour des raisons techniques.

### **Sera-t-il possible d'y domicilier ma société ou mon association ?**

Non, il n'est pas possible de domicilier votre société ou association à cette adresse, car nous ne signerons pas ensemble de bail commercial.



# En savoir plus...



AGENCE  
INTERCALAIRE

## Après l'occupation

### **Puis-je rompre mon contrat en cours d'occupation ? Y a t-il un préavis ?**

Vous pouvez rompre le contrat en cours d'occupation en respectant le préavis fixé dans votre convention d'occupation (généralement 2 mois).

### **Je souhaite rester pendant toute la durée du projet, comment suis-je informé de sa fin ?**

Les sous-conventions prennent fin en juin 2024. Si l'occupation peut être prolongée, nous en informerons les occupants au plus tôt.



# En savoir plus...



AGENCE  
INTERCALAIRE

N'hésitez pas à contacter les référents du projet  
si vous souhaitez des informations complémentaires :

**soupetard@agence-intercalaire.com**

